



Utilisation du stand 50 m carabine conforme aux prescriptions Covid-19 **dès le 1 juillet 2021**

Comportement au stand carabine 50 m dès le 1 juillet 2021

Seules les personnes sans symptômes entrent au stand

Il n'y a plus aucune restriction pour les sportifs (tireurs et tireuses). L'obligation du port du masque, celle de respecter la distanciation et les restrictions en matière de capacité sont supprimées.

Mesures sanitaires en vigueur.

1. **Désinfection des mains obligatoire** (emplacement prévu)
2. **Inscription complète obligatoire** du tireur sur la feuille de présence
3. **Dès la fin du tir, désinfection la place de tir (Stalle, interrupteur pour la cible, support de cible, etc...) par le tireur** (utilisez le matériel à disposition)

Merci de votre collaboration

Pascal Grand